

CAUTIONNEMENT

(un engagement distinct est à remplir par chaque caution)

I - REFERENCES LOGEMENT

--

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CAUTION

IDENTITE

Nom (pour les femmes mariées, indiquer le nom de jeune fille) :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

DOMICILE ACTUEL

Adresse :

CP :

Ville :

Adresse email :

Tél. : fixe

portable

REFERENCES BANCAIRES

Banque :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

Compte n° :

RESSOURCES

Salaire net mensuel :

Allocations familiales mensuelles :

Autres revenus mensuels :

REVENU GLOBAL MENSUEL NET :



Régie Générale de Lyon

Il est convenu que le bailleur - ou son mandataire – adressera, chaque année, l'information prévue à l'article 2016 du Code civil, par lettre simple, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail ou chaque année à la date du

Article 24 de la loi du 21 juillet 1994: «Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de quinze jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard».

INFORMATIQUE ET LIBERTES - CONFIDENTIALITE

- Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les personnes physiques disposent du droit d'accès et de rectification à formuler auprès du mandataire. Les modalités de mise en œuvre seront fixées d'un commun accord.
- Les informations collectées ont un caractère confidentiel et sont réservées exclusivement au mandataire et au bailleur.

Pour l'exécution éventuelle de cet engagement, en cas de litige, le Tribunal de LYON sera seul compétent.

Fait sur quatre pages en un exemplaire

A

le

Signature

Madame

Monsieur